

Le 8 décembre 2014

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Enquête typologique sur le surendettement des ménages

L'enquête annuelle de la Banque de France relative à la typologie des ménages surendettés vient d'être publiée. Elle a été réalisée à partir des données extraites des quelque 195 126 dossiers déclarés recevables par les commissions de surendettement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2013 et comporte, cette année, un cadre d'analyse national, régional et départemental. Les enseignements dégagés dans le cadre de cette enquête ne traduisent pas de changement majeur dans la typologie des ménages surendettés qui, malgré quelques infléchissements, reste marquée par la fragilité des situations personnelles et professionnelles.

1. En 2013, la population des ménages surendettés demeure caractérisée par la prédominance de personnes vivant seules – célibataires, séparés, divorcés ou veufs (64,4 %) et n'ayant pas de personne à charge (51,4 %). Les classes d'âge des 35 à 54 ans sont les plus représentées (53,4 %), étant précisé que dans 22,4 % des cas, les surendettés sont âgés de plus de 55 ans (et de plus de 65 ans dans 7,7 % des cas).

L'analyse de la situation au regard du logement confirme la présence majoritaire de personnes locataires (77,8 %), mais on observe toutefois un léger recul par rapport aux années précédentes, de 0,5 point par rapport à 2012 et de 0,8 point par rapport à 2011. Globalement, la part cumulée des propriétaires et des propriétaires accédants se situe en 2013 à 10,2 %, en augmentation de 0,7 point par rapport à 2012, et de 0,9 point par rapport à 2011. Cette évolution, qui peut traduire des difficultés accrues de la part des personnes propriétaires ou accédant à la propriété, doit également être rapprochée de l'évolution des pratiques des commissions de surendettement qui, dans le prolongement de l'orientation donnée en la matière par le législateur, apprécient de manière plus large la recevabilité des dossiers dans lesquels un bien immobilier est recensé.

L'analyse des situations au regard de l'emploi fait ressortir que 28,7 % des personnes surendettées sont au chômage, 11,7 % n'ont pas de profession, et 9,7 % se trouvent sans activité (invalidité, congé maladie de longue durée, congé parental). D'un point de vue socioprofessionnel, les employés et les ouvriers sont représentés respectivement à hauteur de 34,8 % et 25,1 % parmi les personnes surendettées.

2. En 2013, la répartition des dossiers de surendettement par tranche de revenus connaît quelques infléchissements par rapport à l'année précédente. Ainsi, 77,1 % des ménages surendettés (77,7 % en 2012) ont des ressources mensuelles inférieures ou égales à 2 000 euros, 50,5 % (49,2 % en 2012) ont des ressources strictement inférieures au SMIC et 12,2 % d'entre eux (10,9 % en 2012) des ressources inférieures au RSA socle pour deux personnes (5,2 %, des ressources inférieures au RSA socle pour une personne).

D'une manière générale, le niveau de ressources des personnes surendettées demeure faible, ce qui affecte les capacités de remboursement, c'est-à-dire les ressources disponibles pour apurer le passif après imputation des sommes nécessaires au paiement du loyer et des charges locatives, à la subsistance du débiteur et à celle de son foyer, ainsi qu'aux différentes charges courantes. Ainsi, plus d'un dossier sur deux (54,0 % en 2013, contre 53,4 % en 2012) demeure caractérisé par une absence de capacité de remboursement. Globalement, 81,8 % des situations de surendettement se caractérisent par des capacités de remboursement modestes ou inexistantes (inférieures à 450 euros).

3. La structure et le niveau d'endettement des ménages surendettés reflètent les difficultés de trésorerie et de solvabilité auxquels ceux-ci sont confrontés. Elles se traduisent par un endettement de nature mixte combinant encore très majoritairement des dettes à la consommation et des arriérés de charges courantes.

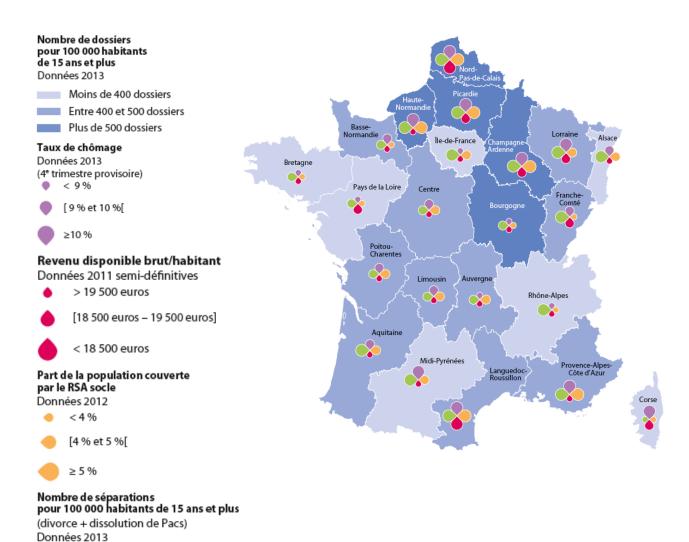
Dans ce cadre, on note toutefois en 2013 une légère augmentation de la part des dossiers comportant un endettement immobilier consécutif à l'acquisition d'un bien ou à la réalisation de travaux (10,8 % en 2013, contre 9,8 % en 2012, 8,7 % en 2011). Cette évolution est à mettre en relation avec la progression observée de la part des propriétaires et des propriétaires accédant dans les situations de surendettement déclarées recevables par les commissions.

L'encours moyen de ce type de dettes (103 151 euros en 2013) étant par nature supérieur à celui des autres catégories de dettes, on observe également une augmentation de l'encours moyen global par dossier, de 38 064 euros en 2012 à 38 446 euros en 2013.

Hors dettes liées à des crédits immobiliers, l'endettement moyen par dossier de surendettement s'établit à 27 303 euros en 2013, en diminution par rapport à 2012 (28 254 euros).

Des évolutions peuvent également être relevées en ce qui concerne la typologie de l'endettement au titre des crédits à la consommation, dont la part dans l'endettement global recule de 53,8 % en 2012 à 50 % en 2013, soit une diminution de 3,8 points en un an (de 8,2 points en deux ans). Dans ce contexte, qui demeure caractérisé par la part prépondérante des crédits renouvelables – présents en 2013 dans plus de 73,0 % des dossiers –, on note une diminution de la part dans l'endettement global de ce type de crédits (de 34,6 % en 2011 à 31,5 % en 2012, puis 27,9 % en 2013). L'endettement moyen au titre des crédits à la consommation s'établit à 22 195 euros.

Ces différentes évolutions corroborent, par ailleurs, celles qui sont régulièrement observées dans le baromètre trimestriel du surendettement élaboré par la Banque de France. Ainsi, les données issues du baromètre du 2^e trimestre 2014 confirment la progression de la part des passifs immobiliers qui concernent à cette date 11,7 % des dossiers pour un encours moyen de 105 400 euros, ainsi que la diminution de l'endettement moyen au titre des crédits à la consommation (21 200 euros au 2^e trimestre 2014).



< 270

≥ 320

[270 et 320[

Banque de France Service de Presse 9, rue du Colonel Driant 75049 PARIS CEDEX 01

Tél: 01 42 92 39 00 - Télécopie: 01 42 60 36 82